



Manifestation nationale interprofessionnelle et intersyndicale du 27 janvier 2022

En grève pour nos salaires !

Tout le monde en fait le constat depuis des mois, les dépenses les plus courantes ont augmenté : énergie, carburant, denrées alimentaires... L'inflation s'installe et pendant ce temps les salaires, les minima sociaux et les pensions de retraite ne suivent pas, loin de là.

En 2021 les salaires des ouvriers et des employés ont augmenté en moyenne de... 1,5% ! Dans la fonction publique c'est encore pire, puisque le point d'indice est gelé depuis février 2017, et auparavant idem de 2010 à 2016. **Et la ministre De Montchalin a annoncé le 9 décembre aux organisations syndicales qu'il resterait gelé en 2022** prétextant que cela n'aurait pas beaucoup profité aux catégories C les moins bien payé.es.

Seules annonces pour calmer le mécontentement général, trois ans après le mouvement social d'ampleur des Gilets Jaunes qui déjà dénonçaient le coût de la vie devenu ingérable pour une grande partie de la population : des mesurette au coup par coup et du fait du Prince, sous forme de « chèque énergie » de 100 euros ou « d'indemnité inflation » de 100 euros également, lâchées quelques mois avant les élections pour calmer notre colère.

Mais notre colère est bien plus grande, et ces miettes conjoncturelles ne suffisent pas. **Il faut des mesures structurelles pérennes, augmenter le SMIC de manière significative, tout comme les salaires, les pensions, les minima sociaux, les bourses, et enfin dégeler le point d'indice.**

Ce sont aussi **les grilles salariales des catégories les moins bien payées, qui sont, rappelons-le, aussi les plus féminisées, qu'il faut revaloriser.**

Il y près de deux ans, à l'heure du début de la crise sanitaire qui dure encore, le gouvernement annonçait que la politique du « quoi qu'il en coûte » ne coûterait jamais trop cher. En effet, les milliards sans contreparties ont été versés aux entreprises, grâce à nos collègues des services Activité Partielle qui n'ont pas ménagé leurs efforts ni compté leurs heures de travail.

Alors que des contractuel.les recruté.es par le ministère à la hâte se sont vu payer leur salaire avec des mois de retard dans certains cas, les actionnaires des entreprises aidées par l'Etat grâce à ces mêmes précaires du ministère du travail ne connaissent aucun retard dans le versement de leurs dividendes.

Quelle réponse est apportée au ministère du travail aux agent.es en attente de rémunération ? De faire une demande d'aide sociale. **La DRH mise sur les aides de secours pour palier son incurie !**

Qu'ont reçu les agent.es de nos services à part de convenus remerciements par mail de leur ministre pour leur implication sans faille, qu'il s'agisse de Muriel Pénicaud ou Elisabeth Borne ? **Rien si ce n'est des promesses même pas tenues ne serait-ce que de**

défraiement des dépenses engagées pour travailler au domicile durant la période de travail à distance contraint de mars 2020 à août 2021 !

Et ce n'est pas le « plan RH » détaillé lors du dernier CTM qui va modifier la situation. S'il comporte des avancées – insuffisantes – concernant les promotions de C en secrétaire administratif.ve, pas un euro ne sera consacré à revaloriser les traitements des catégories C et B.

Les inspecteurs du travail obtiennent quelques miettes, avec le saupoudrage de 33 points d'indices répartis entre les 5 premiers échelons – soit une augmentation d'à peine 30 euros par mois en début de carrière. **Les seul.es qui obtiennent une revalorisation significative sont... les responsables d'unité de contrôle, avec la création d'une bonification indiciaire équivalente à 30 points** (versée chaque mois). Pour mémoire la DRH avait déjà instauré fin 2018 une hausse de l'IFSE allant de 400 à 1100 euros au bénéfice uniquement de ces encadrants. Notre ministère est constant dans ses priorités...

Constant aussi dans le maintien de rémunérations inégalitaires entre les femmes et les hommes : les primes des adjointes administratives sont en moyenne inférieures de 30 euros par mois de celles de leurs collègues hommes.

Des luttes et des grèves portant des revendications sur les salaires sont nées un peu partout sur le territoire : dans les entreprises du commerce, de l'industrie, de la chimie, dans le transport, à la SNCF. **La fonction publique n'est pas en reste avec des luttes persistantes des personnels non enseignants de l'éducation, de la santé, du social. Et les grèves payent** - avec par exemple une augmentation de 65 euros par mois minimum obtenue par les salariés de Leroy Merlin ainsi que le doublement de leur prime inflation - car le gouvernement et le patronat craignent une nouvelle explosion sociale.

Face au mépris et à la maltraitance auxquels font face les agent.es de la fonction publique et du ministère du travail, **les organisations syndicales du ministère du travail appellent à rejoindre ces mouvements de lutte afin de les amplifier et de faire entendre les revendications propres à notre ministère :**

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, et son indexation sur l'indice des prix à la consommation
- Mise en œuvre d'un plan de rattrapage des pertes cumulées ;
- Revalorisation des grilles indiciaires notamment des catégories les moins bien payées et les plus féminisées
- Rattrapage immédiat des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes
- Plan de passage des C en B et des B en A
- Titularisation des contractuel.les et rémunération selon les grilles en vigueur
- Intégration des primes aux traitements
- Passage immédiat des contrôleur.es du travail qui le souhaitent en inspecteur.ices du travail

Tous et toutes dans la rue le 27 janvier !